

PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

FICHE D'INSCRIPTION 2026 - 2027

POINT ACTIONS JEUNES



Nom de l'enfant 

Prénom de l'enfant 

Date de naissance  / /

Téléphone portable de l'enfant 

J'autorise mon fils/ma fille à s'inscrire au PAJ :

- ☐ Inscription annuelle (jusqu'aux vacances d'été)
- ☐ Inscription trimestre 1* (septembre à décembre 2026)
- ☐ Inscription trimestre 2* (janvier à avril 2027)
- ☐ Inscription trimestre 3* (mai à août 2027)

- Pour les Seyssois, le présent dossier d'inscription 2026-2027 est ouvert dès à présent.
- Pour les Extérieurs les inscriptions seront ouvertes courant Septembre dans la limite des places disponibles.

*dans la limite des places disponibles

TARIFS ADHÉSIONS	Quotient familial ≤ 1 500 €	Quotient familial > 1 500 €	Extérieurs
Inscription annuelle	60 €	70 €	90 €
Inscription trimestrielle	25 €	28 €	35 €

Les sorties, adhésions et séjours seront à régler à réception de la facture.

Pour les extérieurs, les sorties, adhésions et séjours sont majorés de 50 %.

Les chantiers loisirs proposés aux jeunes pendant les vacances leur permettent de participer aux sorties ou aux séjours proposés à un tarif réduit.

La cotisation reste due même en cas d'absence du jeune.

Date  / /

☐ Bon pour accord

La Ville de Seysses, représentée par Monsieur Jérôme BOUTELOUP (Maire) peut être amenée à utiliser les photos de votre enfant durant les années civiles 2026 et 2027, lors des manifestations ou activités municipales, pour diffusion sur tous les supports de communication de la municipalité (journal, site internet, vidéos, plaquettes...).

(Font exception les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos).

Droit à l'image  ☐ Oui ☐ Non

Signatures du père et de la mère



PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

POINT ACTIONS JEUNES



Ce règlement a pour but de fixer des règles de vie à respecter dans le cadre des activités qui se déroulent dans les salles du Point Actions Jeunes - 26 Rue Jean Savignol - 31600 SEYSSSES.

L'accès au PAJ est libre pour les jeunes adhérents, âgés de 11 (ou entrant en 6ème) à 17 ans.

Les jeunes sont libres d'aller et venir ; ils ne sont sous la responsabilité des encadrants que durant leur présence dans la structure et pendant les sorties. Les jours d'ouverture sont :

Pendant les périodes scolaires :

Mercredi  de 13 h à 19 h (du 1er mai au 31 octobre)
de 13 h à 18 h (du 1er novembre au 30 avril)

Samedi  de 13 h à 18 h

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h (du 1er mai au 31 octobre)

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h (du 1er novembre au 30 avril)

L'inscription annuelle ou trimestrielle au PAJ est obligatoire.

Cette adhésion donne accès aux différentes activités proposées par les animateurs ; une participation supplémentaire est demandée lors de certaines sorties et séjours.

Lorsqu'un utilisateur s'inscrit à une sortie, à un séjour ou à un chantier (coupon d'acceptation parental à remettre aux animateurs chaque mois), l'activité lui sera facturée même en cas d'absence (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Il est demandé, dans la mesure du possible, de ne pas prévoir de rendez-vous médicaux pendant les chantiers. Une fois engagé, la participation à l'ensemble du chantier est obligatoire.

Pour toutes les activités à risques, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité retenue sera demandé. Par ailleurs, pour tout traitement médical pris sur le lieu d'activité, une ordonnance sera obligatoirement remise aux encadrants.

Les locaux et le matériel mis à disposition doivent être respectés et entretenus avec soin par tous. En cas de détérioration quelconque, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge du responsable des dégradations. Après les activités, les utilisateurs s'engagent à aider les animateurs à tout remettre en ordre.

Les jeunes adhérents s'engagent à contribuer à la vie collective du PAJ, notamment par le rangement, le nettoyage, la prise d'initiative, leur implication au quotidien, ainsi que par leurs propositions.

La consommation d'alcool, de tabac, de stupéfiants, mais également les jeux d'argent sont strictement interdits dans l'enceinte de la structure ainsi que lors des sorties et des séjours.

L'équipe d'animation dégage toutes responsabilités en cas de perte ou de vol de biens personnels (argent, téléphone portable, bijoux...).

En cas du non respect du présent règlement ou du non respect des personnes (violence verbale ou physique, discrimination ou dégradation) des sanctions seront appliquées :

- 1 : Avertissement : entretien entre le jeune et l'équipe d'animation,
- 2 : Convocation des parents,
- 3 : Radiation prononcée par le Maire.

ACCEPTATION DES RÈGLES DE VIE DU PAJ

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Date  / /

Nom et prénom de l'adhérent

Nom et prénom du père

Nom et prénom de la mère

☐ Bon pour accord

PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

FICHE SANITAIRE

POINT ACTIONS JEUNES



ENFANT

Nom  Prénom 

Établissement scolaire fréquenté 

Date de naissance  / / Classe 

Téléphone portable 

MÈRE

Nom  Prénom 

Adresse complète (si différente) 

Profession  Tél. travail 

Tél. portable  Tél. domicile 

Adresse e-mail 

PÈRE

Nom  Prénom 

Adresse complète (si différente) 

Profession  Tél. travail 

Tél. portable  Tél. domicile 

Adresse e-mail 

Personne à contacter d'urgence si les parents ne sont pas joignables



PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

FICHE SANITAIRE

POINT ACTIONS JEUNES



Votre enfant a-t-il des problèmes de santé (asthme, allergies alimentaires, médicamenteuses, maladie chronique ou autre, hospitalisation, opération) ? Préciser les précautions à prendre.



Votre enfant fait-il l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé ?  ☐ Oui ☐ Non

Votre enfant est-il à jour des vaccinations obligatoires ?  ☐ Oui ☐ Non

Nom de votre médecin traitant  **Téléphone** 

N° de sécurité sociale couvrant l'enfant 

Mutuelle 

Compagnie d'assurance  **N° de police** 

Si vous êtes allocataire CAF, fournir le relevé de prestations CAF datant de moins de 3 mois, et donner éventuellement l'autorisation d'accès à CAF PRO et votre numéro d'allocataire CAF (afin d'obtenir votre quotient familial sur le site de la CAF).

Autorisation CAF PRO  ☐ Oui ☐ Non

N° d'allocataire CAF 

Percevez-vous l'AEEH pour votre enfant ?  ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir la notification de décision de la CDAPH

Si vous n'êtes pas allocataire CAF, fournir le dernier avis d'imposition (pour calcul de votre QF). Sans ces documents, votre tarif sera celui correspondant à la tranche la plus haute (cf. plaquette tarifs SJS).



PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

FICHE SANITAIRE

POINT ACTIONS JEUNES



Je soussigné(e) responsable de l'enfant
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et autorise le responsable du service à
prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du PAJ 2026, des tarifs des différents accueils
et des conditions d'inscription et je m'engage à les respecter.

Date  / /

Signatures du père et de la mère

Toute fiche incomplète entraînera le rejet de l'inscription.
N'oubliez pas de fournir également :

- une photocopie des vaccins de votre enfant
- une photocopie de la carte d'identité de votre enfant
- une photocopie de l'assurance scolaire 2026-2027